Fiche n°32
Château de Beaulieu

♦ Histoire et architecture (source : atlas des patrimoines, mérimée, chateaudebeaulieu.net)

Édifice inscrit au titre des Monuments Historiques depuis le 06 décembre 1948

Ancien fief des Albrets, Henri IV y aurait séjourné.

Le Château de Beaulieu témoigne de l'ancienneté d'une vie active sur ce promontoire, tôt renommé pour la beauté de son site et la réputation de son vignoble : **les moines auraient vendangé sur ces coteaux dès le XII^{ème} siècle, comme en témoigne la fresque de l'oratoire.**

Édifié pour la partie la plus ancienne au début du XIV^{ème} siècle, Beaulieu fut d'abord un fortin gascon au plan rectangulaire classique, flanqué de deux tours de défense sur sa façade nord.

La demeure a été agrandie au XVI^{ème} siècle : deux tours ont été rajoutées de part et d'autre du corps de logis ; Le tout fut complété par des bâtiments de ferme formant une vaste cour carrée aux proportions harmonieuses.

Le château de Beaulieu appartient à un propriétaire privé.

Château, vue d'ensemble

© UDAP24

Fiche n°32
Château de Beaulieu

Proposition de PDA modifiée après enquête publique

♦ Vue aérienne - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH

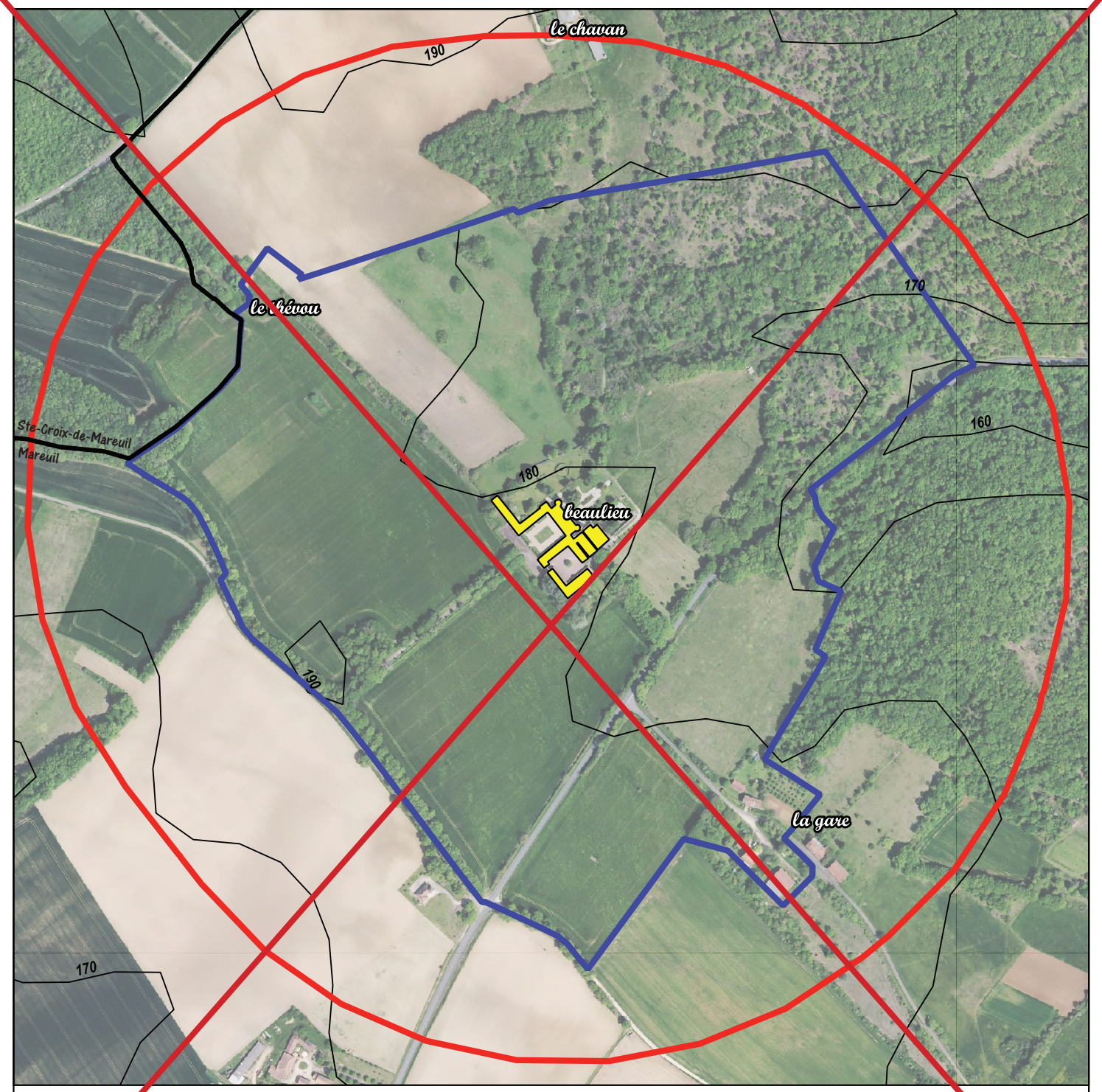

Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

- Monument Historique
- Périmètre de protection actuel du Monument Historique (rayon = 500m)
- Proposition de Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

0 50 m

N

Fiche n°32
Château de Beaulieu

Nouvelle proposition de PDA

♦ Vue aérienne - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH

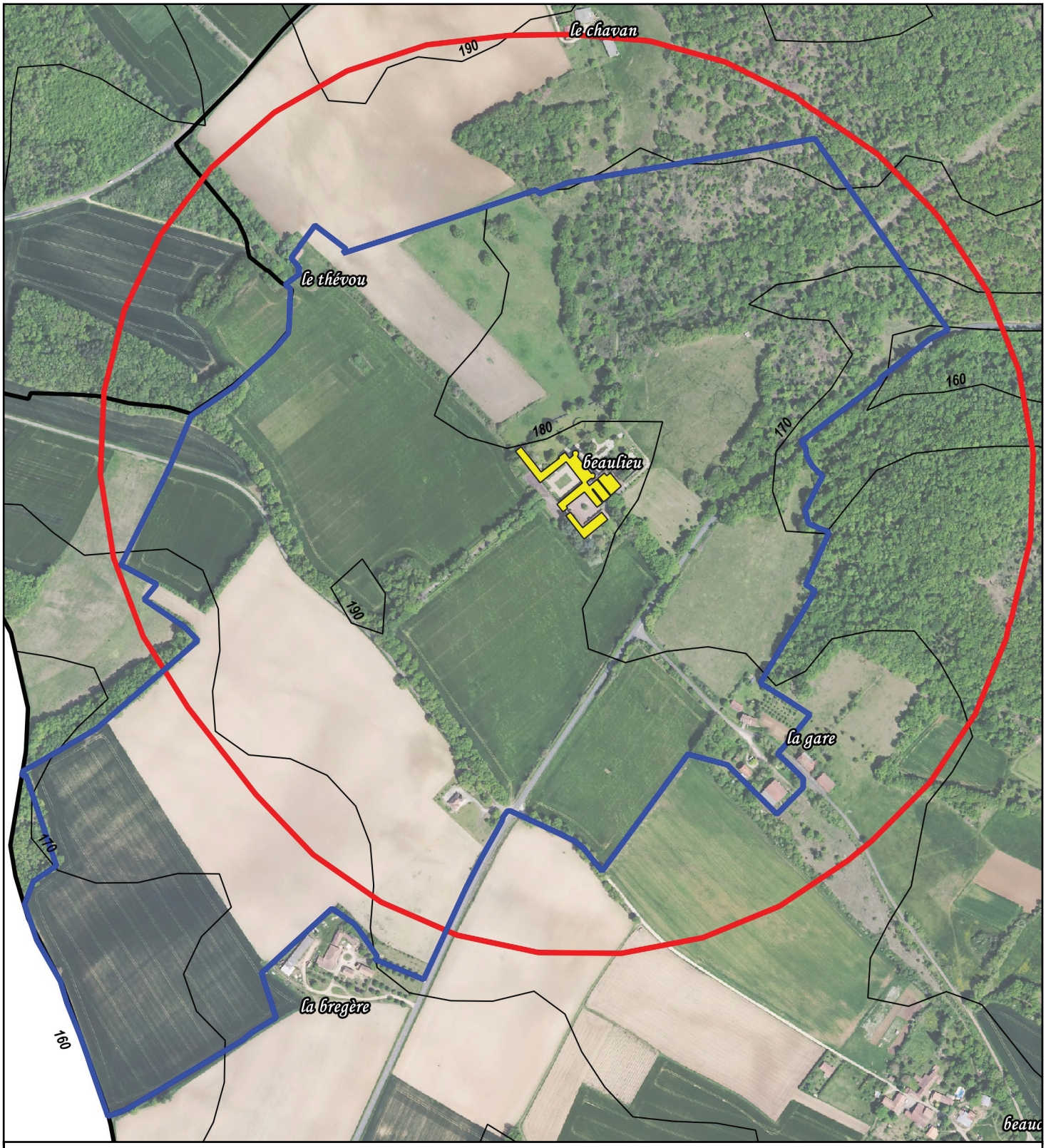

Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

0 50 m

Monument Historique
Périmètre de protection actuel du Monument Historique (rayon = 500m)
Proposition de Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

N

Fiche n°32
Château de Beaulieu

Proposition de PDA modifiée après enquête publique

♦ Plan cadastral - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH

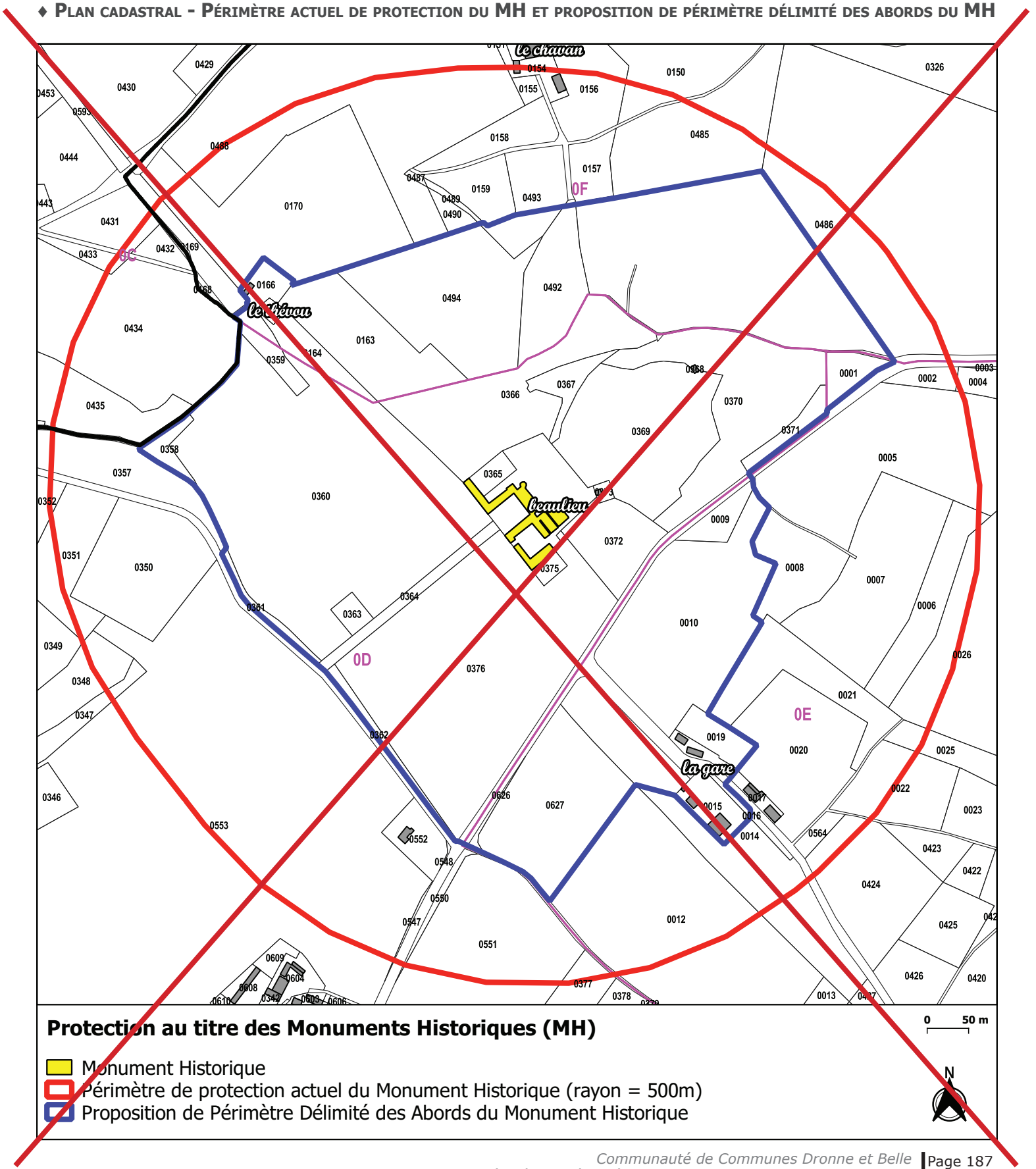

Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

0 50 m

N

Monument Historique
Périmètre de protection actuel du Monument Historique (rayon = 500m)
Proposition de Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

Fiche n°32
Château de Beaulieu

Nouvelle proposition de PDA

♦ Plan cadastral - Périmètre actuel de protection du MH et proposition de périmètre délimité des abords du MH

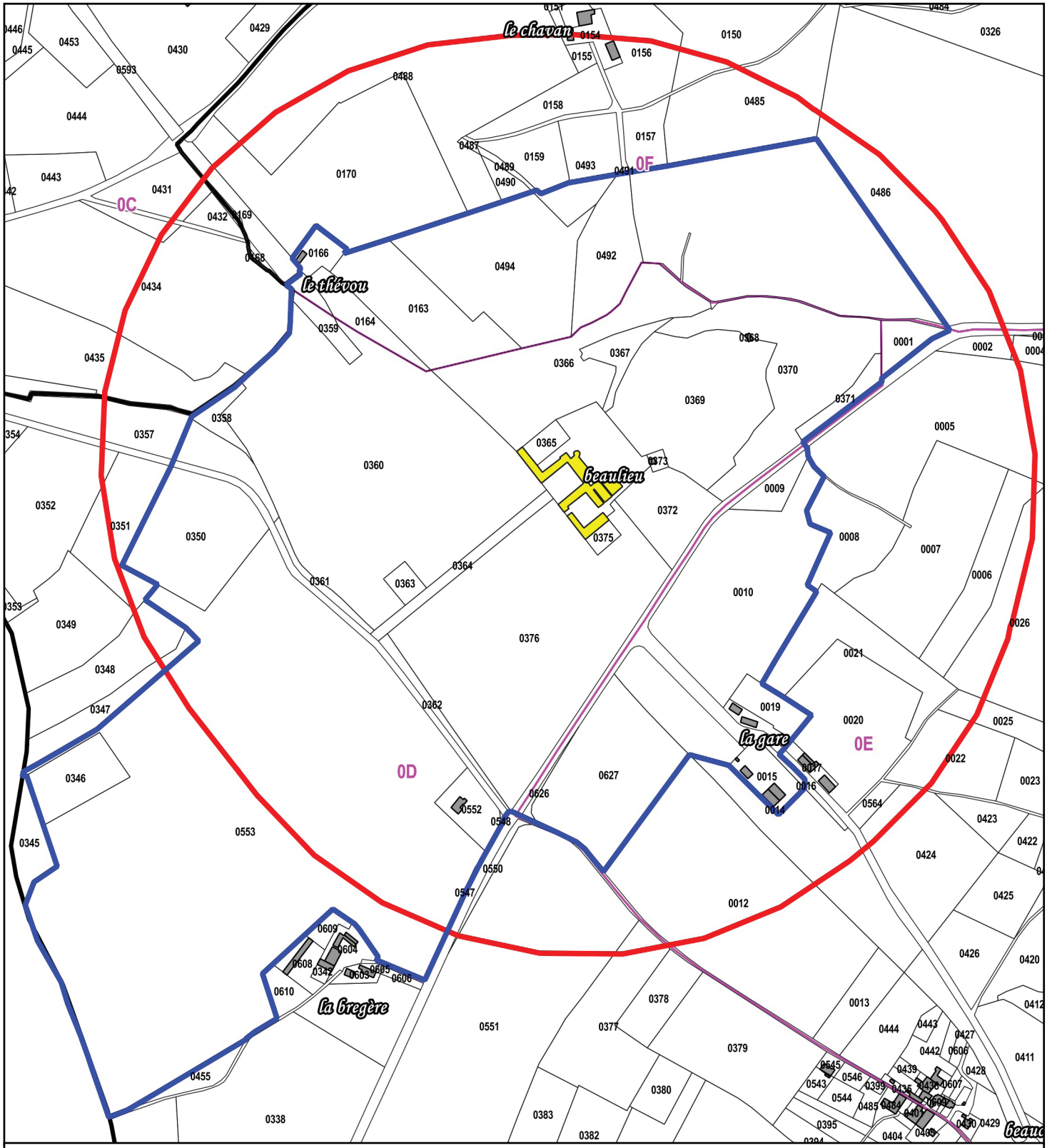

Protection au titre des Monuments Historiques (MH)

0 50 m

- Monument Historique
- Périmètre de protection actuel du Monument Historique (rayon = 500m)
- Proposition de Périmètre Délimité des Abords du Monument Historique

N

Fiche n°32
Château de Beaulieu

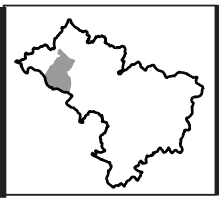

♦ Justification de la proposition de périmètre délimité des abords du MH

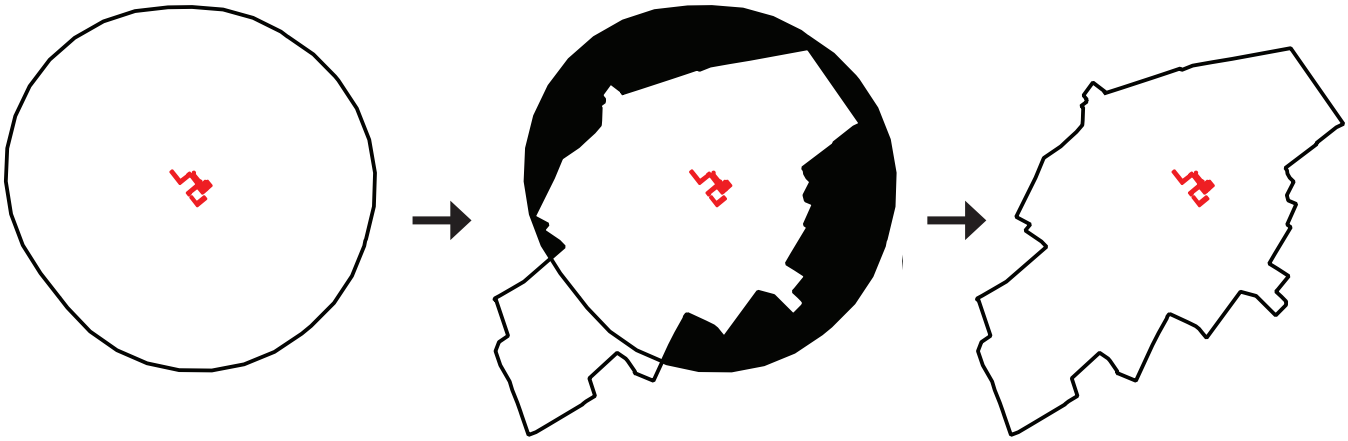

Périmètre actuel de protection :
Rayon de 500 m autour du MH

Modification du périmètre de protection :
Projet de création du Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur proposition de l'ABF

Périmètre Délimité des Abords du MH :
Le nouveau périmètre a été établi selon la réalité du terrain (bassin visuel) et au vu des enjeux patrimoniaux/paysagers liés au monument

Il est proposé ici d'établir un Périmètre Délimité des Abords (PDA) dont la superficie est quasiment identique à celle du périmètre de protection actuel (où R = 500 m).

Le château de Beaulieu est situé au sud-ouest du bourg de Mareuil, non loin de la route départementale n°708. Il se trouve au coeur du plateau céréalier du Vertaillacois, parsemé çà et là de haies ou d'alignements d'arbres, témoins d'une trame bocagère. Des massifs forestiers viennent tout de même ceinturer ces grands espaces ouverts.

Au nord, la proposition de PDA a été réduite par rapport au périmètre initial. Effectivement, la construction isolée au Thévou, l'espace agricole ouvert et l'écrin boisé du domaine, présent en arrière plan du château, ont fixé la limite du projet de PDA.

Le couvert boisé à l'est constitue une barrière visuelle qui limite la découverte du Monument Historique. Ce boisement est ainsi considéré, dans le projet de PDA, comme étant pour partie la limite est du nouveau périmètre. Les premières constructions présentes au niveau du hameau de la Gare ont été maintenues dans l'espace protégé. Les autres, plus éloignées, d'où il n'est pas possible de percevoir le Monument Historique, ont été exclues du nouveau périmètre.

La limite sud-ouest du PDA est, par contre, bien plus profonde pour intégrer le vaste espace agricole dégagé qui s'étend au pied du château.